

Coûts initiaux pour toutes les provinces (hors Québec)
(en vigueur à compter du 26 janvier 2026)

NB : Pour les clients du Programme mixte des RDBV et du Programme de parrainage privé de réfugiés (PPPR), les coûts initiaux sont fournis par le répondant.

Taille de la famille	Composition du ménage	Allocation pour produits de première nécessité	Allocation pour les vêtements de base	Allocation pour les vêtements d' hiver	Besoins essentiels du ménage	Allocation pour meubles	Linge de maison (83,64 \$ par personne)	Installation des services publics (par dossier)
1	Adulte célibataire sans personne à charge	245,74 \$	384,17 \$	179,28 \$	632,57 \$	1 634,15 \$	84,34 \$	84,56 \$
2	Adulte célibataire avec une personne à charge	351,05 \$	640,28 \$	307,34 \$	685,29 \$	2 076,95 \$	168,68 \$	84,56 \$
	Couple sans personne à charge	351,05 \$	768,34 \$	358,56 \$	685,29 \$	2 403,77 \$	168,68 \$	84,56 \$
3	Adulte célibataire avec deux personnes à charge	456,36 \$	896,39 \$	435,40 \$	738,01 \$	2 519,75 \$	253,02 \$	84,56 \$
	Couple avec une personne à charge	456,36 \$	1 024,45 \$	486,62 \$	738,01 \$	2 846,57 \$	253,02 \$	84,56 \$
4	Couple avec deux personnes à charge	561,67 \$	1 280,56 \$	614,68 \$	790,73 \$	3 289,37 \$	337,36 \$	84,56 \$
5	Couple avec trois personnes à charge	666,98 \$	1 536,67 \$	742,74 \$	843,45 \$	3 732,17 \$	421,70 \$	84,56 \$
6	Couple avec quatre personnes à charge	772,29 \$	1 792,78 \$	870,80 \$	896,17 \$	4 943,68 \$	506,04 \$	84,56 \$
	Pour chaque personne à charge supplémentaire	105,31 \$	256,11 \$ par enfant de moins de 18 ans	128,06 \$ par enfant de moins de 18 ans	52,72 \$	442,80 \$	84,34 \$	s. o.

Allocation pour produits de première nécessité: est accordée pour les coûts d'établissement initiaux de la famille, les articles alimentaires de base et les produits de nettoyage.

Allocation pour les besoins essentiels du ménage: est destinée à couvrir les coûts des couvre-fenêtres et des effets ménagers communs comme les ustensiles de cuisine, une batterie de cuisine, la vaisselle et la coutellerie, les balais, les vadrouilles et des petits meubles, tels les lampes et les tables basses.

Le Programme de formation sur le parrainage des réfugiés (PFPR), Tél. : 1.877.290.1701, Courriel :

français@rstp.ca
www.rstp.ca/fr

Coûts initiaux pour toutes les provinces (hors Québec)
(en vigueur à compter du 26 janvier 2026)

Allocation pour meubles: est accordée pour acheter les meubles de base, tels que les lits, commodes, divans, table et chaises, etc.

Allocation pour les vêtements de base et saisonniers: est accordée pour les vêtements initiaux et de base.

Allocation pour les vêtements d'hiver : est destinée à couvrir les dépenses liées aux vêtements d'hiver, dont les manteaux, les parkas, les bottes, les écharpes, les chapeaux et les gants. Les clients du PPPR et du Programme mixte des RDBV ne reçoivent normalement pas de vêtements d'hiver au port d'entrée et les répondants devraient donc fournir les vêtements d'hiver en nature ou en argent comptant.

Allocation pour l'installation des services publics: une allocation unique par ménage pour couvrir les coûts de l'installation des services publics (c'est-à-dire, l'eau, le gaz, l'électricité) et le branchement à Internet et au téléphone.

Allocation pour linge de maison : est destinée à couvrir les dépenses liées à la literie, dont les draps et les couvertures, et les serviettes.

Allocation scolaire initiale : 160,82 \$ pour chaque enfant âgé de 4 à 17 ans, pour couvrir les dépenses liées aux fournitures scolaires, aux vêtements pour l'éducation physique, etc. Les familles qui arrivent entre le 1^{er} septembre et le 31 mai peuvent recevoir l'allocation à deux reprises (au début de chaque nouvelle année scolaire). Les jeunes adultes âgés de 18 à 21 ans qui présentent des preuves de leur inscription à l'école secondaire à temps plein pourraient également se qualifier à cette allocation. Cette allocation ne s'applique pas aux personnes qui sont uniquement inscrites aux cours de langue pour immigrants au Canada (CLIC) ou aux cours d'anglais ou de français langue seconde (ALS ou FLS).